



DISTRIBUTION DES MASQUES « GRAND PUBLIC »

DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE, LA COMMUNE DE LA TURBALLE A
COMMANDÉ DES MASQUES POUR SES HABITANTS EN RÉSIDENCE PRINCIPALE.

AU COMPLEXE SPORTIF GABY VALLOT SALLE B

MODALITÉS DE DISTRIBUTION :

LUNDI 25 MAI

9h-13h : Nom de famille
commençant par les
lettres A à E

15-19h : Nom de famille
commençant par les
lettres F à K

MARDI 26 MAI

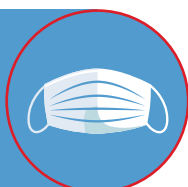
9h-13h : Nom de famille
commençant par les
lettres L à O

15h-19h : Nom de famille
commençant par les
lettres P à Z

SAMEDI 30 MAI

9h-13h : Une distribution
complémentaire pour
celles et ceux qui ne
pourraient pas être
disponibles le lundi ou
le mardi.

1 masque par Turballais·e
en résidence principale
âgé·e de 11 ans et plus.



Vous pouvez vous faire
représenter par la
personne de votre choix
qui viendra munie de vos
justificatifs de domicile
et livret de famille.



Une seule personne par
foyer et munie :

- d'un justificatif de domicile
(facture électricité, gaz, avis
d'imposition sur le revenu,
bulletin de salaire...)
- du livret de famille
- d'un stylo à bille ou encre



Pour les personnes isolées, contactez
le CCAS, une distribution
en porte-à-porte sera
organisée, dans le respect
des gestes barrières.



☎ 02 40 11 88 71

LA TURBALLE

 villelaturballe

 laturballe.fr

